

02

RAPPORT

OBJET : OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE METZ-BORNY – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BOULEVARD D'ALSACE DANS LE CADRE DU PROJET METTIS

Le projet de rénovation urbaine de Metz-Borny qui vise à l'intégration homogène du quartier dans le tissu urbain messin, s'appuie sur plusieurs phases de travaux qui ont successivement permis son désenclavement, la requalification de certains de ses espaces, dont l'aménagement de la plate-forme socio-économique actuellement en cours constitue une phase essentielle. Il intègre également un programme de requalification d'une partie de son réseau viaire appelé à accueillir le futur TCSP.

Le boulevard d'Alsace constitue un axe essentiel au développement économique et à l'intégration du quartier dans la ville. Il longe la plate-forme socio-économique qui va accueillir non seulement un pôle commercial, mais également la salle des musiques actuelles ; il dessert le village de bureaux, nouvelle zone économique du quartier située en zone franche urbaine et destinée à accueillir près de 500 salariés à terme.

Le réaménagement du boulevard d'Alsace répond à plusieurs objectifs :

- Développer les espaces dédiés aux piétons et aux vélos
- Insérer le projet METTIS
- Concevoir et dimensionner la voirie afin de réduire les vitesses et favoriser des modes de déplacement divers et apaisés
- Renforcer la qualité paysagère du site et réduire l'emprise de la voiture .

Le traitement urbain de ce projet garantit la cohérence d'aménagement de ce quartier et conforte la vision globale de la recomposition urbaine proposée par le cabinet Reichen & Robert – urbanistes associés. Il s'intègre dans l'ensemble du schéma d'aménagement et vient compléter les logiques de cheminement du Grand Domaine. Il reprend le même vocabulaire urbain que la résidentialisation afin d'assurer une homogénéité qualitative d'aménagement du quartier. Il comprend :

- la création de la plate forme METTIS conformément aux attentes de Metz Métropole
- la nécessaire suppression de 108 arbres plus que compensée par la plantation de 150 arbres
- la création d'une piste cyclable bidirectionnelle
- la reprise complète de l'éclairage

L'emprise du METTIS sur la rue de Champagne sera aménagée avec une prairie fleurie en attendant une future liaison vers l'hôpital Robert Schuman. L'ensemble des carrefours sera géré par feux tricolores. Au terme des travaux, seules 59 places de stationnement sur les 280 disponibles actuellement sur ce secteur seront conservées. Ce déficit de place sera compensé par la création du parking du Grand Domaine qui proposera 240 places.

La future mise en place du METTIS impose la validation d'un tracé rectiligne de la chaussée. Une réflexion a été menée spécifiquement au regard de cette contrainte, en vue de garantir en contrepartie des conditions de sécurité renforcées. Ainsi, afin de réduire les vitesses, 10 équipements de type plateaux et ralentisseurs seront réalisés. Une station du TCSP sera aménagée pour desservir la Salle des Musiques Actuelles.

Cette opération va renforcer le développement du quartier et accroître son attractivité grâce à des aménagements de qualité. Elle constitue un levier essentiel à la diversification des fonctions et à la redynamisation de l'économie locale.

Le coût total de cette opération s'élève à 5 482 240 € HT (6 556 759 € TTC). La part de la Ville de Metz s'élève à 3 073 240 € HT (3 675 595 € TTC) soit 56% du montant des travaux. Metz-Métropole participera à hauteur de 44% du montant des travaux, soit 2 409 000 € HT dont 1 943 040 € provenant du Plan Espoir Banlieue.

D'où la motion suivante :

MOTION

OBJET : OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE METZ-BORNY – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BOULEVARD D'ALSACE DANS LE CADRE DU PROJET METTIS

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU la délibération du Conseil Municipal de Metz du 20 décembre 1999, ayant validé le principe d'intégration au domaine public communal des espaces ouverts au public du quartier de Metz-Borny,

VU la délibération du Conseil Municipal de Metz du 22 décembre 2000 approuvant la convention Grand Projet de Ville de Metz pour le quartier de Metz-Borny, signée par Monsieur le Sénateur-Maire et Madame le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la Moselle, le 12 février 2001,

VU la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 portant création de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine ayant entraîné l'adoption d'une nouvelle stratégie de rénovation urbaine nécessitant la constitution d'un nouveau dossier de co-financement du projet urbain de Metz-Borny et la signature d'une convention de partenariat,

VU la délibération du Conseil Municipal du 09 octobre 2003 approuvant le cadre global du projet de recomposition urbaine présenté par l'équipe conduite par le Cabinet REICHEN et ROBERT,

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 février 2004 créant la ZAC GPV Borny

VU le traité de concession en date des 7 mai, 13 octobre 2004 et ses avenants par lequel la ville de Metz a confié à la SAREMM l'aménagement de la ZAC Grand Projet de Borny

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2009 acceptant la maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du projet METTIS (Borny) dans le cadre des travaux d'aménagement des espaces publics

VU la convention en date du 8 février 2010 relative à la mise en œuvre par la ville de Metz des voies de transports collectifs en site propre (projet METTIS) dans le cadre de ses travaux d'aménagement d'espaces publics à Borny

VU l'avis favorable formulé le 9 mai 2005 par le Comité d'Engagement de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine sur le projet de rénovation urbaine de Metz-Borny,

VU la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2005 approuvant la signature de la convention de partenariat relative à la mise en œuvre du renouvellement urbain de Metz-Borny,

VU la délibération du Conseil Municipal de Metz du 28 octobre 2010 ayant autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention de partenariat avec l'ANRU et l'ensemble des partenaires, relative à la rénovation urbaine de Metz-Borny,

CONSIDERANT que le programme opérationnel du projet de rénovation urbaine prévoit la réalisation de travaux de requalification du boulevard d'Alsace,

CONSIDERANT l'enjeu que représente cette restructuration complète d'un axe de circulation essentiel pour le développement économique et l'intégration de Metz-Borny dans la ville,

DECIDE

D'AUTORISER la réalisation des travaux d'aménagement du boulevard d'Alsace qui comprennent notamment :

- la création de la plate forme METTIS conformément aux attentes de Metz Métropole
- la suppression de 108 puis la plantation de 150 arbres
- la création d'une piste cyclable bidirectionnelle
- la reprise complète de l'éclairage

pour un coût estimé à 5 482 240 € HT (6 556 759 € TTC). La part de la Ville de Metz s'élève à 3 073 240 € HT (3 675 595 € TTC) soit 56% du montant des travaux. Metz-Métropole participera à hauteur de 44% du montant des travaux, soit 2 409 000 € HT dont 1 943 040 € provenant du Plan Espoir Banlieue.

CHARGE Monsieur le Maire de lancer les consultations nécessaires à la passation des marchés afférents à cette opération,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce contractuelle se rapportant à cette opération, y compris les avenants éventuels dans la limite du crédit alloué, conformément aux dispositions de l'article 19 du Code des Marchés Publics,

DECIDE d'imputer les dépenses sur l'exercice des budgets concernés,

SOLLICITE les subventions auxquelles la ville peut prétendre

ABROGE la convention financière en date du 23 aout 2006 passée avec Metz-Métropole relative à la mise en œuvre de la voie TCSP dans le cadre du périmètre de la ZAC GPV de Metz-Borny

PREND ACTE de l'achèvement de la mission de la SAREMM concernant les travaux liés au TCSP dans le cadre de la convention publique d'aménagement de la ZAC GPV Metz Borny qui sera conclu par un avenant confirmant cette décision

L'Adjointe Déléguée

Isabelle KAUCIC